



Nidda

Michna 3 - Chapitre 2

אִזְהוּ אַחַר זְמַן. כְּדֵי שְׂתִירַד מִן הַמְטָה וְתִדְיַח פְּנֵיהָ {ו}. וְאַחַר
כֵּן, מְטַמְּאָה מֵעַת לְעַת וְאִינֵה מְטַמְּאָה אֶת בּוֹעֵלָהּ. רַבִּי עֲקִיבָא
אוֹמֵר, אֵף מְטַמְּאָה אֶת בּוֹעֵלָהּ. וּמוֹדִים חֲכָמִים לְרַבִּי עֲקִיבָא
בְּרוּאָה כְּתָם, שְׂמַטְמְאָה אֶת בּוֹעֵלָהּ {ח}:

Qu'est-ce qui est considéré comme impur après un certain temps ? Le temps qu'il faille à la femme pour descendre du lit et se rincer le visage. Et après [si elle a trouvé du sang], elle rend impure [rétroactivement] depuis ce moment jusqu'à ce moment [vingt-quatre heures plus tôt], mais elle ne rend pas impur l'homme qui a eu des rapports avec elle. Rabbi 'Akiva dit : elle rend également impur l'homme qui a eu des rapports avec elle. Et les Sages sont d'accord avec Rabbi 'Akiva concernant celle qui voit une tache [de sang], elle rend impur l'homme qui a eu des rapports avec elle [après avoir vu la tache].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions